

Code de vie (tenue vestimentaire)

Dans le code de vie, il est inscrit qu'il est important d'être respectueux dans la façon de se vêtir. De ce fait, il est évident que tous messages haineux ou violents ne seront pas autorisés.

Concernant les pantalons courts, nous demandons à ce que ce dernier recouvre entièrement la fesse. Idéalement, la culotte ne devrait pas arriver plus haut que la mi-cuisse.

Les camisoles doivent couvrir le dos. Elles ne doivent pas être échantonnées au niveau des aisselles. Le vêtement doit être décent et respectueux.

Le port de la « gougoune » demeure quant à elle interdit puisqu'il y a un risque élevé d'accident dans les activités et déplacements que les élèves font dans l'école et à l'extérieur. La chaussure doit donc être attachée à l'arrière. Pour les cours d'éducation physique, l'espadrille demeure obligatoire.

Vous remerciant de votre collaboration,

L'équipe-école